

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 487 De la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 487 De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1963

Date de publication
4 novembre 1963

Date du numéro
30 novembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1348 du 4 novembre 1963, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à la Communauté des Sœurs Franciscaines de Calais la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 536 m°, sis plateau du Serpent à Djibouti.